

AR PREFECTURE

016-211602362-20171110-D_2017_11_8-DE
Reçu le 21/11/2017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME**

**8, place du champ de foire
16440-MOUTHIERS-SUR-BOËME
tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38
mairie@mouthis-sur-boeme.fr**

**délibération :
D_2017_11_8**

L'an deux mille dix sept , le vendredi 10 novembre à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 23

Date de convocation du : 06 Novembre 2017

Présents : 18

Présents : Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur BARBE Hugues, Monsieur TROUSSICOT Franck, Monsieur BORRÉDON Richard, Madame LHOMME Michèle, Monsieur CARTERET Michel, Monsieur PONTINI Daniel, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame HITIER Marie-Christine, Madame RELET Graziella, Madame COOLEN Anne-Marie, Monsieur RABSKI Jean, Monsieur FOUCHÉ Joël, Monsieur NOËL Frédéric, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur NEBOUT Joël, Madame GROLLEAU Rachel

Votants : 20

**Objet : Convention de mise à
disposition des locaux
communaux à Effervescentre**

Pouvoirs :

Madame TAMAGNA Véronique a donné pouvoir à Monsieur NEBOUT Joël
Madame BERTIN Nathalie a donné pouvoir à Monsieur TROUSSICOT Franck

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame TAMAGNA Véronique, Madame BERTIN Nathalie, Madame COUSSY Stéphanie, Madame SOULET Sandrine, Monsieur BERCHENY Dorian

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie
les jour, mois et an que
dessus.

Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de son soutien aux associations communales et intercommunales, la commune met à disposition des moyens matériels et financiers qui contribuent à créer des conditions favorables au développement de leurs activités et profitables à l'ensemble de la population.

Il convient alors de fixer les modalités pratiques et les conditions de mise à disposition de locaux au Centre Social d'Effervescentre pour l'exercice de ses activités associatives tout au long de l'année.

Vu le projet de convention qui a pour objet de définir les obligations liant les deux parties sur la mise à disposition de locaux communaux.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **APPROUVE** la convention fixant les modalités de mise à disposition gratuite de locaux communaux auprès d'Effervescentre ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 10/11/2017, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le **21 NOV. 2017**

Le Maire

Michel CARTERET.

